Conduire est un acte de travail

Prévenir le risque routier professionnel

Cathy BERNATETS – 09 novembre 2010 – CARSAT Midi Pyrénées

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Le risque routier professionnel est le risque auquel sont exposés tous les salariés:

- qui se rendent à leur travail,

ou

- qui se déplacent dans le cadre de leur travail.

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Accident de MISSION

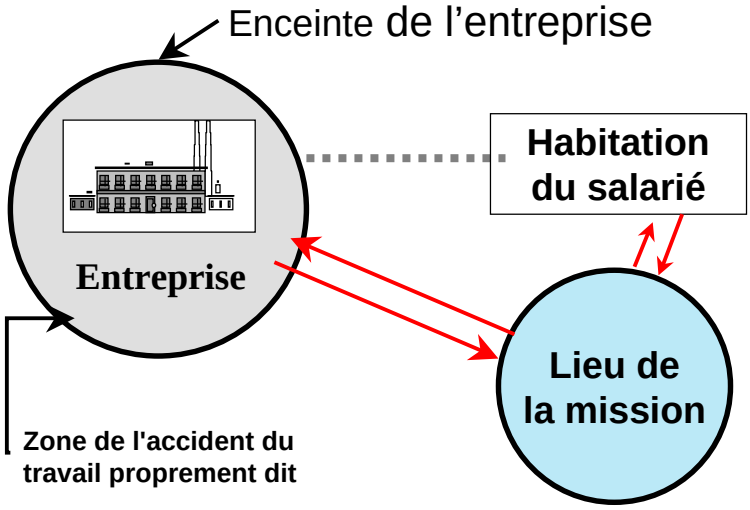

Accident de TRAJET

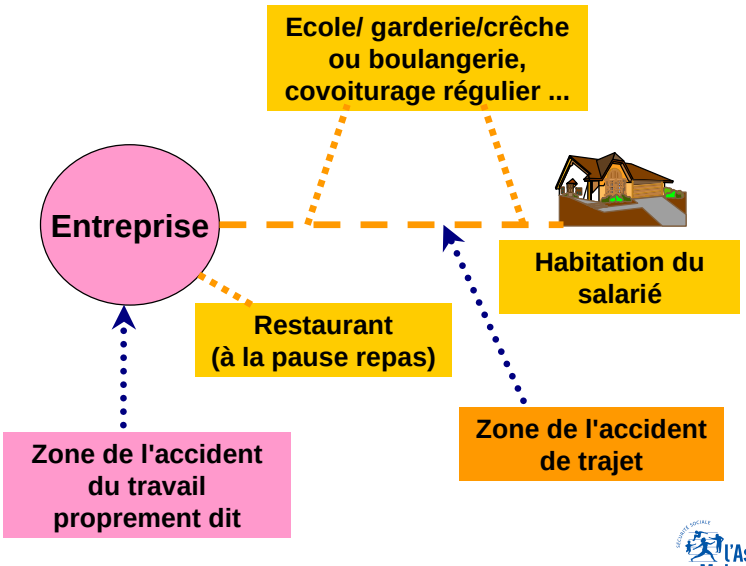

Statistiques Nationales CNAMTS

Ensemble des salariés du régime général

Accidents du travail et du trajet 2009

Accidents avec arrêt (745 293)

Accidents mortels (894)

10 % liés à la route

45 % liés à la route

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Accidents mortels trajet et mission

FRANCE

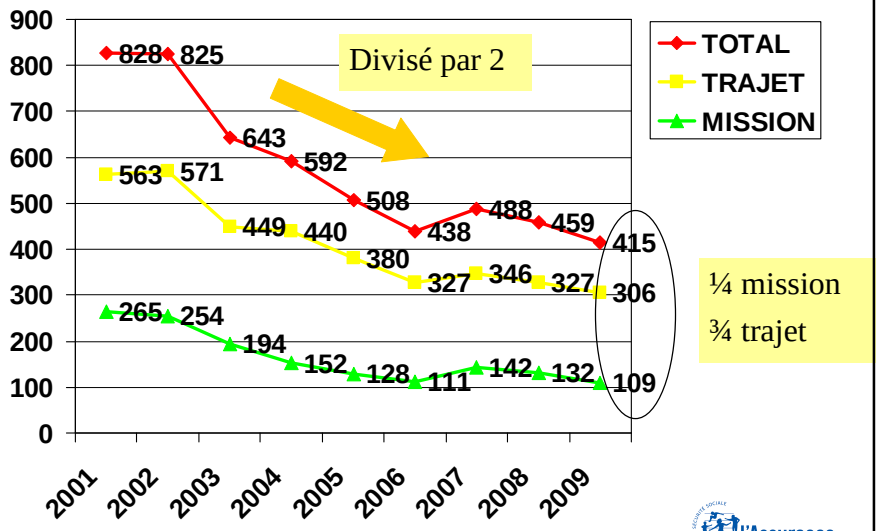

Statistiques nationales CNAMTS

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Statistiques Régionales - 2009

Répartition des accidents routiers avec arrêt par département

3525 accidents en Midi Pyrénées en 2009

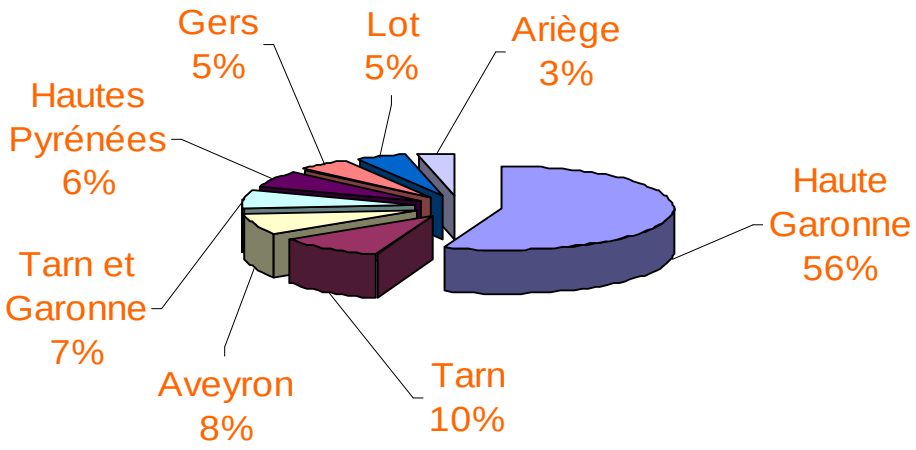

Statistiques Régionales

ATAA Trajet - Cumul 2005 à 2009

13 298 accidents

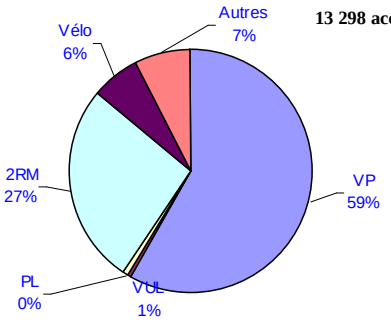

Autres *= transports en commun, train, avion, piéton accroché par un véhicule, tracteur, non classé*

ATAA Mission - Cumul 2005 à 2009

4 489 accidents

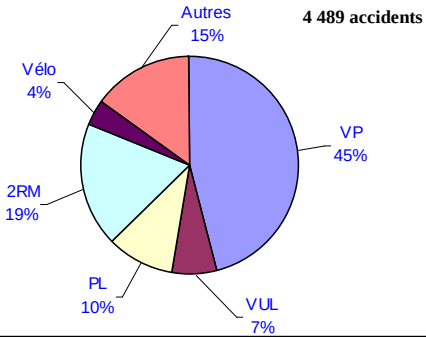

Des éléments sur la mobilité

- Les déplacements pour le travail représentent :
  - o les déplacements locaux les plus consommateurs de km
  - o 30% des km parcourus
  - o Près de la moitié des accidents mortels pour le travail
- La distance moyenne domicile-travail était de 15 km en 1997 et continue d'augmenter, 26 km en 2004 (INSEE)
- En zone urbaine :
  - o 1/2 des trajets en voiture < 3 km = *¼ h en vélo*
  - o 1/ 4 des trajets en voiture < 1 km = *¼ h à pied*
- 73 % des salariés utilisent la voiture sur le trajet domicile – travail

➔Équilibres sociaux, économiques et environnementaux à trouver pour le salarié, l'entreprise et la société

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Les 4 enjeux des déplacements

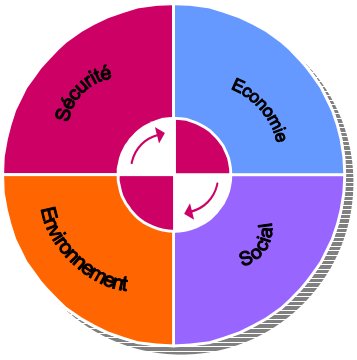

↳ Un enjeu de développement durable et de responsabilité sociétale

L'accident routier : un coût pour la société, l'entreprise, l'individu

<u>Coût direct d'un AT route pour l'entreprise :</u>

✓ en moyenne 77 jours d'arrêt
✓ en moyenne 4 000 €
✓ 440 000 € par accident mortel

⇨ Et les coûts indirects : 3 fois le coût direct !

↳Absentéisme, gestion du sinistre, image de marque, climat social, prime d'assurance …

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Conduire est aussi un acte de travail !

Prévenir le risque routier encouru par les salariés

Conduire...

- **36 OOO Km/an** — **6O Km/h**

soit + 160 Km / jour sur — **220 jours de travail**

- **39 heures/semaine** — **>15 semaines (3 mois)**

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

La responsabilité du chef d'entreprise

- Les directives européennes :
  - La directive cadre 89-391 (12/06/1989)
- La traduction française et le code du travail
  - Loi du 31/12/1991
  - Décret de 2001 : le document unique

➢ Obligation de résultat sur la sécurité

- si manquement :
  - **la responsabilité civile** peut être engagée
  - **la responsabilité pénale** peut être engagée

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Le risque routier, un risque professionnel comme les autres

- Analyse des accidents
- Évaluation obligatoire des risques
- Gestion du risque
- Document unique : transcription et réactualisation

➔L'accident routier professionnel n'est pas une fatalité

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Prévenir les accidents routiers professionnels

Codes de bonnes pratiques de prévention

(partenaires sociaux)

Mission 2003	Trajet 2004

pour une approche globale de la prévention du risque qui respecte les principes généraux de prévention.

Règle de droit :
- le salarié respecte le code de la route
- l'entreprise lui donne les moyens de le respecter

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Prévenir les accidents de mission

Texte CAT MP du 5 novembre 2003 : bonnes pratiques

- Évaluer le risque et l'intégrer dans le D.U.
- Éviter l'exposition des salariés au risque
- Réduire l'exposition
- Mettre à disposition des véhicules adaptés
- Organiser et préparer les déplacements
- Définir un protocole de communication
- Formation spécifique pour conduire en sécurité et aux gestes de premier secours

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Prévenir les accidents de trajet

Texte CAT MP du 28 janvier 2004 : bonnes pratiques

- Réduction de l'exposition au risque (limitation des déplacements)
- Favoriser les moyens de transport collectifs
- Aménagement des accès aux entreprises (stationnement, parkings)
- Incitation aux salariés à l'entretien de leur véhicule
- Apporter une aide aux salariés pour des déplacements plus sûrs
- Information et sensibilisation des salariés

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Quelle politique nationale de prévention du risque routier professionnel ?

Prévenir le risque routier encouru par les salariés

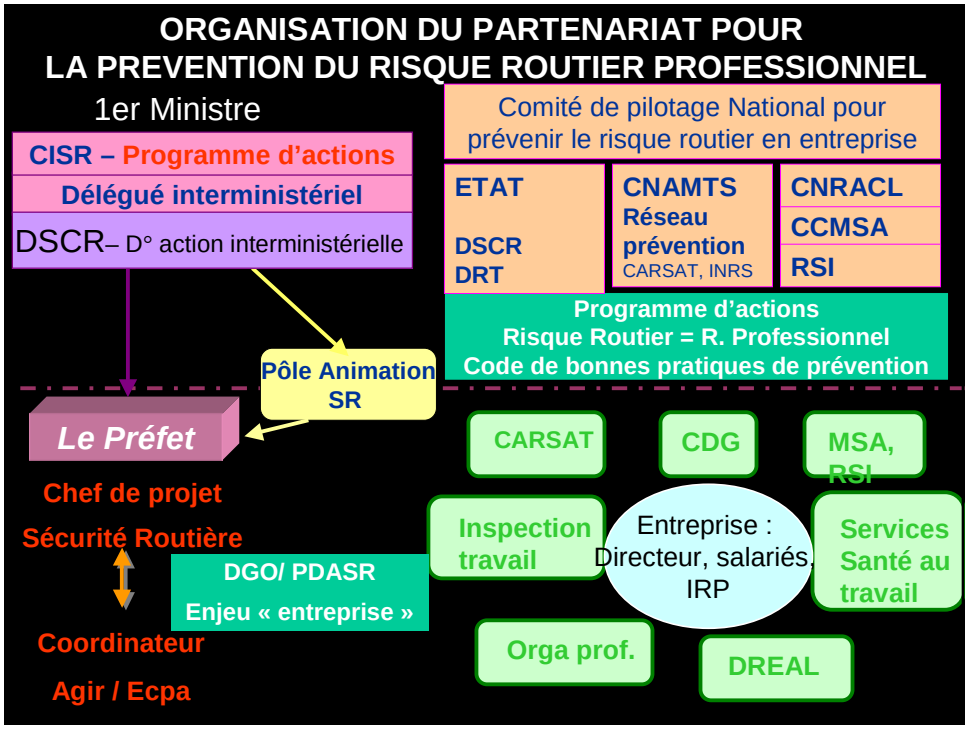

Politique de prévention

Table Ronde 15h20

Politique Sécurité Routière 2010 – 2012 : 2 roues

- 4 enjeux : alcool / drogues, vitesse, jeunes, 2 roues motorisées
- Sanctions plus sévères
- Prévention du risque routier professionnel : améliorer la prévention du risque trajet

Politique CNAMTS & CARSAT 2009 - 2012

- Risque trajet : actions collectives, livre blanc et recommandations
- VUL : équipements de sécurité, aménagement, entretien, compétences du conducteur

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

- **Formation à l'usage professionnel d'un VUL**
- **Fiche descriptive**
- **Référentiel de compétences**
- **Liste des organismes**

Rubrique risques spécifiques

USAGE PROFESSIONNEL D'UN VUL (Véhicule Utilitaire Léger)

Publics

L'ensemble des salariés amenés à faire usage d'un VUL, ainsi que, pour partie, leur encadrement et leur direction.

Pré- requis

Concernant les conducteurs, posséder le permis de conduire B ou EB en état de validité et l'aptitude médicale à la conduite.

Objectifs

Pour répondre aux préoccupations d'hygiène et de sécurité des salariés, le responsable d'établissement utilisant des VUL doit, dans le respect du code du travail et en application du guide de bonnes pratiques du 5 novembre 2003 de la CAT-MP, prévenir le risque routier en adoptant les mesures nécessaires pour choisir, attribuer et faire entretenir les VUL, organiser les déplacements, gérer la communication et s'assurer des compétences de ses collaborateurs utilisateurs de VUL.

La formation a vocation de développer les compétences des stagiaires pour intégrer dans leur pratique professionnelle :

- les caractéristiques des risques routiers professionnels dans les milieux du travail, ainsi que les solutions et les pratiques préventives,
- les conditions d'organisation des déplacements professionnels et savoir préparer les itinéraires,
- les caractéristiques techniques des VUL, leurs aménagements et leurs équipements, et savoir en assurer les vérifications de sécurité,
- les caractéristiques des charges véhiculées et les conditions de sécurité de leur transport,,
- les risques liés à la conduite et aux manoeuvres d'un VUL .

Contenu

- **L'établissement employeur :** les contextes et environnements socio économiques, les risques professionnels, le risque routier professionnel, les acteurs de la prévention.
- **L'utilisateur du VUL :** les compétences de l'utilisateur de VUL, les définitions physiologiques (vue, fatigue, vigilance, stress, produits psycho actifs, temps de réaction, ...), la répartition des responsabilités entre donneur d'ordre et conducteur, les conséquences sociales et professionnelles de la perte du permis de conduire.
- **Les déplacements :** l'organisation des missions impliquant des déplacements, les choix des modes et des conditions de déplacements, les différentes connaissances d'utilisation des VUL, la préparation des itinéraires, les règles internes et les consignes de l'établissement employeur.
- **Le Véhicule Utilitaire Léger dont l'utilisation du carnet de suivi,:** les caractéristiques techniques de construction, les aménagements et les équipements spécifiques, les organes de sécurité, les vérifications, l'entretien, le livret de bord.
- **Le chargement des produits et matériels transportés :** la nature et les caractéristiques des chargements, la charge utile réelle, le volume, la répartition, l'arrimage, les conséquences du poids, de l'encombrement et de la stabilité sur la conduite et la tenue de route, les conséquences de la surcharge.
- **Le transport des personnes en VUL :** les réglementations, la gestion des comportements, le port de la ceinture de sécurité.
- **La manœuvre d'un VUL :** les caractéristiques du véhicule, les angles morts, l'incidence du tractage d'une remorque, la position du conducteur.
- **La conduite du VUL :** les tâches de conduite (recherche d'indices, analyse, décision, actions), les différences avec la conduite d'un véhicule léger, les réglementations spécifiques, les risques liés aux parcours habituels dont le trajet travail, la conduite avec tractage d'une remorque, les protocoles d'utilisation du téléphone, la conduite rationnelle et sa contribution au développement durable.

Durée

La durée : 2 jours, soit 14 heures.

Méthodes pédagogiques

- Questionnaires, exposés, apports théoriques, études de cas, démonstrations et mises en situations pratiques.
- La présence partielle (lors de certaines séquences pédagogiques) d'un représentant du chef d'entreprise en tant que donneur d'ordre agissant sur l'organisation des déplacements est essentielle.
- Pour cette raison, les stages organisés en mode intra- entreprise seront privilégiés.

Des stages inter- entreprises sont toutefois envisageables pour un public de TPE-PME d'une même branche professionnelle.

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr

La liste des organismes de formation, engagés par convention avec la branche AT/MP à respecter le cahier des charges « usage professionnel d'un VUL » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :
http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/ rubrique « S'engager en prévention/formation des salariés ».

Convergence avec la politique environnementale

- Objectif : réduction des émissions de CO2 dans le cadre des Plans de Déplacements Urbains
- Entreprises incitées à mettre en place un Plan de Déplacement Administration, Entreprise ou Inter-Entreprises (sur une zone d'activité)
- Concilie enjeux environnementaux, besoins des entreprises, besoins des salariés et sécurité routière

➔L'évaluation du risque routier professionnel et les bonnes pratiques de prévention du risque routier professionnel doivent être prises en compte dans un PDA / PDE / PDIE

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Démarche prévention : 4 axes essentiels

- Évaluer les risques liés aux déplacements (document unique),
- Supprimer / réduire les déplacements
- Rendre les déplacements moins dangereux
  - Choix et gestion des moyens de déplacements
  - Organisation des déplacements
  - Actions sur environnement / infrastructures
- Informer et former les salariés exposés au risque routier

En impliquant les partenaires sociaux

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Démarche prévention : 3 valeurs essentielles

Les 3 valeurs essentielles pour la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques en entreprise:

- **La personne** : implication, respect
- **Le dialogue social** : salariés, IRP
- **La transparence** : objectif clair, engagement, exemplarité, travail réel, communication

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Midi-Pyrénées

Changer les choses, c'est possible !

Table Ronde 11h25

Table Ronde 13h45

Prévenir le risque routier encouru par les salariés

Sites internet

- www.risque-routier-professionnel.fr
- www.inrs.fr
- http://pedro.artifrance.fr
- www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr
- www.risquesprofessionnels.ameli.fr
- www.carsat-mp.fr
- www.ademe.fr
- www.plan-deplacements.fr